

# A la page du **code** de la route



Brochure téléchargeable sur le site Internet de la Prévention routière.

Afin d'informer les automobilistes des principales nouveautés en matière de réglementation rou-

tière, l'association Prévention routière et les assurances Aréas ont mis à jour leur brochure "Ce qui a changé dans le Code de la route depuis 5 ans", qui couvre désormais la période 2003-2008.

Pratique, pédagogique et accessible à tous, cette brochure de seize pages dresse un panorama des nouvelles réglementations, en les classant par thèmes : "alcool et cannabis", "vitesse", "ceinture et casque", "accès à la conduite" et "procédures et peines complémentaires". Pour chaque thème, l'accent est mis sur les dangers et sanctions encourus et des conseils pratiques complètent le rappel sur la réglementation. Enfin, en dernière page, un quiz invite les conducteurs à tester leurs connaissances en matière de sécurité routière.

Voici quelques exemples de nouveautés réglementaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une place équipée d'une ceinture ne peut plus être occupée que

par une personne. Depuis janvier 2008 encore, un contrôle technique plus strict est mis en place avec la multiplication des points de contrôle susceptibles d'entraîner une contre-visite. Cette brochure est disponible gratuitement sur demande auprès des 101 comités départementaux de l'association Prévention routière et des 600 agences Aréas. Il est également possible de la télécharger sur [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr) et [www.areas.fr](http://www.areas.fr).

L'association Prévention Routière et Aréas ont par ailleurs développé un module de test interactif au code de la route, accessible sur le site de la Prévention routière.

• **Prévention routière, comité départemental de l'Essonne, 24, rue Vigier 91100 Corbeil-Essonnes.**

**Tél. : 01.69.22.81.30.**

**E-mail : [preventionroutiere91@orange.fr](mailto:preventionroutiere91@orange.fr)**

## En +

**Pour faire valoir ses droits**  
*Même s'il a beaucoup de devoirs, l'automobiliste dispose aussi de droits qu'il peut faire appliquer pour préserver ses points et son permis. Le guide "Permis de conduire, les nouvelles dispositions : comment y faire face" vous apportera des réponses concrètes. Il détaille aussi les procédures légales et judiciaires pour récupérer plus facilement des points.*

• **Éditions du Puits fleuri, tarif : 18,20 € + 4 € de port. Tél. : 01.64.23.61.46.**

